

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

05/11/2024

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents : 15

Absents : 3

Absents avec

procuration : 3

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M : N° 10-4

**Objet : Intégration de la
voie du lotissement de
Pentens dans le domaine
public.**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze novembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY. AGUILA

Absents excusés :

Mme GERARD (Proc. Mme AIMONE-CAT)

M. AMOUROUX (Proc. M. SANS)

M. EVIN (Proc. Mme GRANGE)

Mme DALLA-ZANNA a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 H 30

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la voie du lotissement de Pentens 2 est achevée et assimilable à la voirie communale.

Il rappelle au Conseil Municipal que par une délibération du 30 novembre 2021 cette voie a été nommée « Impasse de Pentens », qu'elle est située sur le domaine privé de la Commune et qu'il serait opportun de la classer dans la voirie communale. Cette voie est cadastrée A 1326.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** le classement dans la voirie communale de Boussens de 70 mètres de voie supplémentaire actuellement cadastrée A 1326 ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 19.11.2024

Pour copie conforme

En mairie, le 15 Novembre 2024

Le Maire

Christian SANS

